

# Rabbah promet un plan

• **Objectif: booster les PME pour en faire un levier dans l'exploration et la recherche**

• **Mise en place d'un guichet unique pour une gestion transparente des titres miniers**

• **Les professionnels invités à adhérer à ce chantier**

**L**E Maroc aura-t-il bientôt son plan minier? C'est ce que vient d'annoncer Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, lors d'une réunion tenue notamment avec Amina Benkhadra, DG de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM), ainsi que le bureau de la Fédération de l'industrie minière (FDIM). Le ministre de tutelle a invité tous les opérateurs miniers na-

tionaux à contribuer à l'élaboration de ce plan qui vise à rehausser les performances du secteur et à assurer une attractivité des investissements nationaux et étrangers.

## Objectifs de la stratégie minière 2015-2025

■ **Tripler le chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 milliards de DH**

■ **Doubler le nombre d'emplois générés par le secteur à plus de 30.000 emplois directs**

■ **Multiplier par 10 le volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minières à près de 4 milliards de DH.**



Ph. L'Economiste

Ce plan devrait tenir compte de la réalité nationale et particulièrement de la nécessité de booster les PME et les TPE minières pour en faire un levier dans les phases de l'exploration et de la recherche. «Le ministère veillera, d'une part, à une gestion rigoureuse et transparente des titres miniers, et particulièrement à la mise en place d'un guichet unique. D'autre part, il s'engage à faciliter l'accès à l'information géologique qu'il y a lieu de développer», annonce le ministre.

Les opérateurs publics et privés ont abordé, lors de cette rencontre, les contraintes liées au secteur et surtout à

la mise en œuvre de la loi 33-13 relative aux mines. Amina Benkhadra a tenu à préciser que malgré le fait que l'Onhy constitue le bras de l'État pour le développement des phases de l'exploration et de la recherche, l'office ne peut disposer que de 2.400 km<sup>2</sup> pour l'exploration alors que certains opérateurs peuvent en détenir davantage à travers leurs filiales.

Concernant les TPE et les PME, Lhou Lmarbouh, président de la FDIM, a signalé que la fédération et le ministère devront réfléchir ensemble et trouver une formule pour le développement de ces structures qui, dans d'autres pays, constituent le tremplin pour les sociétés

# minier aux opérateurs

dites majors et seniors. Les différents intervenants ont décidé d'organiser un atelier qui réunira tous les acteurs et les différents partenaires (les départements ministériels concernés, les banques, les assurances,...). Ce serait l'occasion pour débattre des différents points soulevés et plus particulièrement du volet réglementaire, des termes de référence pour le plan minier marocain avec ses différentes composantes, y compris la R&D ainsi que le développement humain.

## Stratégie 2025

Le Maroc dispose déjà d'une stratégie de développement du secteur minier hors phosphates couvrant la période 2015-2025. Dans le cadre de cette feuille de route, plusieurs chantiers sont actuellement ouverts pour rendre le secteur minier plus attractif. Il s'agit notamment de moderniser la réglementation minière, d'augmenter la cadence de la cartographie géologique et de restructurer

l'activité minière artisanale. L'enjeu est d'améliorer l'apport de ce secteur à travers le développement de l'exploration et de la recherche en vue de découvrir de

nouveaux gisements tout en assurant un développement durable.

Le Maroc accuse un retard, cumulé au fil des années, au niveau du programme de cartographie géologique. Le taux de couverture ne dépasse pas 36% en cartes géologiques, 42% en cartes géophysiques et 8% en cartes géochimiques.

Une aberration pour le Royaume qui aspire à booster le secteur minier et celui de l'exploration pétrolière et gazière. Surtout que cette cartographie géologique est un outil incontournable pour la connaissance des potentialités minières que recèlent le sol et le sous-sol et pour la mise à disposition des investisseurs d'une infrastructure géologique appropriée et fiable pour l'ensemble du territoire national. Pour rattraper ce retard, une feuille de route est actuellement mise en place, déclinant la vision 2015-2025 en projets cartographiques concrets et prioritaires, précise le ministère. Ce sera également un des piliers du futur plan minier. □

Nadia DREF

## Principales mesures de la loi 33-13

**S**UR la controversée loi 33-13 relative aux mines qui devait entrer en vigueur le 23 mai dernier, Rabbah avait donné un délai supplémentaire aux exploitants miniers pour régulariser leur situation (cf. notre édition du 30 mai 2017). Elle a introduit plusieurs mesures qui portent, entre autres, sur les aspects suivants:

- L'extension du champ d'application de la législation minière à d'autres substances minérales à usage industriel telles que la calcite, le feldspath, la magnésite, la perlite à l'exception des matériaux de construction et de génie civil;
- L'introduction de l'autorisation de prospection offrant aux entreprises minières la possibilité d'opérer sur des zones de grandes superficies allant de 100 à 600 km<sup>2</sup> et pouvant atteindre 2.400 km<sup>2</sup>;
- L'extension du titre minier à l'ensemble des produits de mines au lieu d'une catégorie déterminée comme il est pratiqué dans l'ancienne réglementation;
- L'introduction de nouvelles autorisations pour l'exploitation des cavités souterraines destinées au stockage du gaz naturel et pour l'exploitation des haldes et terrils;
- L'extension de la durée de validité de la licence d'exploitation de mines et son renouvellement jusqu'à épuisement des réserves;
- L'introduction de dispositions relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et du plan d'abandon pour protéger l'environnement et assurer un développement durable. □